

Discours du ministre togolais des Affaires étrangères, Elliott Ohin, lors de la réunion du Conseil de sécurité de l'Onu sur la Syrie

New York, 30 août 2012

Monsieur le Président,

Je voudrais, avant toute chose, féliciter le Gouvernement français de l'initiative d'organiser la présente réunion qui est consacrée à la situation humanitaire en Syrie et ses graves répercussions dans les pays voisins.

Je remercie le Vice-Secrétaire général, M. Eliasson, et le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés, M. Guterres, pour leurs présentations assez détaillées sur le sujet.

Je voudrais aussi saluer la présence des Ministres des Affaires Etrangères des pays voisins de la Syrie, à savoir la Turquie, la Jordanie, le Liban et l'Iraq ainsi que celle des autres Chefs de délégation qui participent à cette réunion.

Monsieur le Président,

La crise syrienne, qui dure plus de 18 mois déjà, se trouve dans une impasse totale en ce qui concerne son règlement par des moyens pacifiques. L'incapacité du Conseil de sécurité jusqu'alors, à parler d'une seule voix pour régler cette crise, est fort regrettable. Les différentes initiatives, prises en dehors du Conseil de sécurité n'ont malheureusement pas non plus pu permettre de trouver une issue heureuse au conflit, sans doute parce qu'elles sont parfois discordantes.

Et pourtant, le Plan en six points de l'Envoyé spécial conjoint Nations Unies-Ligue des Etats arabes, M. Kofi Annan, était considéré comme la meilleure voie de sortie de crise, d'autant plus qu'il avait été accepté par les parties en cause.

Devant les violations incessantes de ce Plan et l'intensification des combats avec l'utilisation de l'artillerie lourde et d'armes sophistiquées, caractéristiques d'une guerre classique et d'un conflit armé à caractère interne, avec de graves implications internationales, l'Envoyé spécial conjoint a dû annoncer sa démission.

Mon pays, qui a regretté cette démission, s'est néanmoins félicité de la nomination rapide de M. Lakhdar Brahimi en qualité de Représentant Spécial conjoint pour la Syrie. Je voudrais ici réaffirmer notre ferme soutien à ce dernier et lui souhaiter beaucoup de succès dans l'exécution de son mandat.

Monsieur le Président,

La Syrie est entrée dans ce qu'il faut désormais appeler une guerre civile dont les populations payent un lourd tribut. Les affrontements qui se déroulent dans les agglomérations, les morts qui se comptent par dizaines chaque jour, et qui ont déjà dépassé 25.000, et les destructions aveugles des biens, ont accru le nombre aussi bien des personnes déplacées à l'intérieur du pays, que des réfugiés syriens en quête de localités plus sécurisantes dans les Etats voisins.

La Turquie, la Jordanie et le Liban notamment accueillent le grand lot des réfugiés estimés aujourd'hui à 250.000, parmi lesquels des femmes et des enfants qui y affluent, fuyant les massacres, les exécutions sommaires, les enlèvements et toutes sortes de violations des droits humains.

Cette situation constitue une véritable catastrophe humanitaire tant sur le territoire de la Syrie même que sur ceux des pays d'accueil. A tous égards, elle s'aggrave au fur et à mesure que les combats se durcissent et que le martyre du peuple syrien s'amplifie.

Le Togo tient ici à remercier les pays d'accueil pour les sacrifices incommensurables qu'ils consentent pour protéger et venir en aide aux milliers de réfugiés qui y arrivent dans un dénuement total, certains malades ou blessés.

L'accueil des réfugiés constitue toujours un lourd fardeau aussi bien pour l'Etat qui les abrite que pour les organisations humanitaires qui s'emploient à fournir l'assistance.

Les pays d'accueil ne sauraient porter à eux seuls cette lourde charge dont le coût ne pourrait être évalué, sans compter l'insécurité qu'elle engendre.

Mon pays invite par conséquent la communauté internationale dans son ensemble à continuer de s'engager davantage face au drame qui se déroule actuellement en Syrie en apportant une aide matérielle et financière accrue pour les besoins des réfugiés et des déplacés syriens.

Je saisis l'occasion de cette réunion pour saluer les efforts déployés jusqu'ici par les Etats, les entités du Système des Nations Unies et les organisations humanitaires ainsi que leurs personnels qui, à l'intérieur de la Syrie et dans les camps des réfugiés, s'emploient à porter aux populations le secours et l'assistance requis par leur état.

Monsieur le Président,

Au-delà des paroles de soutien et des actes accomplis sur le terrain en faveur des réfugiés et des personnes déplacées, il importe que nous définissions des stratégies pour réorganiser et soutenir l'action humanitaire. Tel est l'objectif de cette rencontre puisque toutes les autres initiatives de règlement pacifique du conflit ont jusqu'ici échoué.

Du point de vue de mon pays, les stratégies à mettre en place devraient inclure l'adoption de mesures, au plan national ou régional, pour venir en aide aux populations syriennes déplacées à l'intérieur ainsi qu'à celles réfugiées à l'extérieur.

Parallèlement, nous devrions, sans complaisance, mettre les parties de tous bords devant leurs responsabilités quant au respect des instruments juridiques internationaux pertinents de droit humanitaire et de droit international des droits de l'homme. Il incombe que les violations avérées de cette responsabilité de protéger, qui incombe à toutes les parties, soient examinées dans le cadre d'une lutte contre l'impunité devant mener les personnes responsables à répondre de leurs actes devant des juridictions nationales ou internationales.

Monsieur le Président,

Il est du devoir du Conseil de sécurité d'envoyer un message fort, sans a priori, à toutes les parties à ce sujet. Car, il ne fait l'ombre d'aucun doute que les forces, qui combattent en Syrie, ont commis et continuent de commettre des violations graves du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Le rapport de février 2012 de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne, adressé au Conseil des droits de l'homme, laisse déduire que ces violations sont commises aussi bien par les forces gouvernementales que par les groupes armés antigouvernementaux.

Plusieurs mois après ce constat de ces violations et actes qui choquent la conscience de l'humanité, force est de constater qu'elles se sont aggravées du fait de l'intensité des combats, de l'entrée en action des avions de guerre, du recours aux attentats terroristes et de la perpétration de massacres de masses dont ont été victimes, sans distinction, hommes, femmes et enfants.

Dans ce catalogue d'actes constitutifs de violation des droits humains, figurent les entraves à la fourniture de l'assistance humanitaire. Mon pays appelle toutes les parties à éviter ces actes et les engage à ouvrir des corridors humanitaires afin de permettre de porter de l'aide aux populations qui en ont cruellement besoin. Les travailleurs humanitaires devront eux aussi être protégés pour remplir cette mission dangereuse.

Sur la question, nous réaffirmons que la fourniture de l'assistance humanitaire devrait intervenir dans le cadre du respect de la souveraineté de la Syrie elle-même ainsi que des pays voisins qui absorbent le flux ininterrompu des réfugiés.

Monsieur le Président,

Le conflit syrien n'échappera pas à l'ordre traditionnel de règlement des conflits. Sa fin passera nécessairement par le dialogue, qu'une partie ait gagné ou perdu la lutte. La Syrie aura besoin de toutes ses filles et de tous ses fils pour se reconstruire; les Syriens devront se réconcilier à l'issue de cette tragédie qu'ils traversent actuellement.

Mais le dialogue et la réconciliation ne doivent pas attendre encore longtemps, il faut qu'ils commencent maintenant. Et pour ce faire, les combats doivent cesser. Le message que le Conseil de sécurité a envoyé depuis le début de la crise, sans pour autant réussir à le faire appliquer sur le terrain, est toujours d'actualité: il faut que les combats cessent pour donner la chance à la diplomatie d'amener les Syriens,

dans toutes leurs composantes communautaires, politiques, ethniques et religieuses, à dialoguer pour le retour de la paix dans leur pays.

Cette idée de dialogue a été soutenue par la Commission d'enquête internationale indépendante qui demeure convaincue que le seul moyen possible de mettre fin aux violences réside dans un dialogue sans exclusive qui conduise à un règlement négocié assurant effectivement le respect des droits de l'homme de l'ensemble de la population du pays.

Les Nations Unies devront continuer à s'investir dans le règlement politique de cette crise et M. Brahimi aura la lourde responsabilité de réaliser les attentes légitimes du peuple syrien.

Le soutien sans faille de la communauté internationale, en particulier de notre Conseil, lui est indispensable pour réussir sa mission.

Nous sommes tous d'accord qu'il faut que nous venions en aide aux réfugiés. Mais nous sommes tous conscients aussi que la solution à cette crise est politique. Alors, nous savons tous ce qui nous reste à faire pour une solution définitive.

Je vous remercie.